

Emission "Islam", sur la chaîne publique : un véritable lavage de cerveau

Intéressante l'émission « islam » de ce dimanche matin. L'animateur avait amené sur le plateau deux avocats. Le premier, un avocat lyonnais, « gaulois » et « non musulman » nous précisa ce dernier, le second étant le vice-président du CFCM.

On eu droit aussi à Mouloud Aounit, qui nous expliquera que le « racisme » qu'il poursuit est un « racisme » déconnecté de la « race », de la nationalité. C'est un « racisme » hostile à la religion, et surtout hostile à une religion pas considérée comme les autres religions.

D'après notre avocat lyonnais, nous aurions affaire à une hostilité populaire et à une élaboration intellectuelle déclinant une « nouvelle forme d'ignorance, se manifestant sur le registre des droits (...), qui pose la question : jusqu'où la liberté d'expression ? »

Le vice-président du CFCM nous fit part de sa préoccupation : sur quelle base juridique poursuivre les « actes antimusulmans » et les discours intellectuels qui, sans attaquer des personnes, favorisent les passages à l'acte.

On aimerait savoir à quels passages à l'acte pensait ce matin notre juriste vice-président du CFCM?

L'avocat lyonnais fut plus prolix, moins langue de bois et, d'une certaine manière, beaucoup plus inquiétant dans son enthousiasme pour la dhimmitude. Écoutons-le : « contre l'islam, nous avons affaire à un racisme plus intellectuel (...) on entend : l'islam, ce n'est pas comme les autres religions (...) quand on attaque les races, le problème est vite clos, mais quand des intellectuels viennent dire ces choses (sur la différence de nature entre l'islam et les autres religions), le propos, en lui-même, est présentable, mais il provoque la

haine de celui qui n'attend plus qu'une légitimation de sa haine pour passer à l'acte. »

En d'autres termes, la critique de la religion est ici un droit légal, mais la critique de l'islam provoquerait des effets de passage à l'acte. On aimerait bien savoir où et quand des gens qui haïraient les musulmans en tant que personne ou en tant que groupe humains seraient passés à l'acte, et de quel « acte » on nous causait ce matin ?

Par contre, nous sommes toujours en plein second procès provoqué par l'assassinat d'Ilan Halimi. Ici, nous avons eu un passage à l'acte, séquestration, torture et mise à mort d'un Juif parce que les Juifs sont riches et que lorsqu'ils ne le sont pas, on peut quand même chercher à les rançonner parce que les Juifs riches payeront pour les Juifs pauvres...

Mais aucun de ces messieurs n'a éprouvé le moindre besoin moral de dénoncer l'assassin Fofana, se réclamant du « combat de l'islam contre les Juifs », venu, devant les juges, couvert d'un vêtement arborant le slogan « Allah Akbar », venu pour refuser de parler et répondre de ses actes, venu pour narguer la famille de sa victime et continuant d'expliquer par différents canaux complaisants et faire expliquer, par ses supporters et des sites « islamiste » (oh, pardon, j'ai employé le mot qu'il ne faudrait plus employer) qu'il a mené et mène le djihad de l'islam.

J'avoue avoir tendu l'oreille mais sans avoir entendu dans la bouche de ces juristes et des animateurs de l'émission, la condamnation du « djihad » mené à Bagneux contre un jeune Juif.

Comment interpréter le silence de ces juristes, traquant un « racisme » déconnecté de la race mais manifestement peu dérangés par un racisme pas du tout déconnecté de la « race » et horriblement meurtrier !

Ce matin, on aura aussi entendu répéter sur tous les tons le credo de l'organisation des états islamiques.

Ce credo exige : que partout, en tout lieu et en tout temps, soit transformé en délit la critique de la religion de MHMD, credo qui exige que cela devienne crime d'« islamophobie »,

crédo de l'OCI qui voudrait que dans toutes les législations cela soit qualifié de racisme du 21ème siècle, et aussi de délit de blasphème, partout et toujours illégal.

On aura entendu dans ces propos, la revendication du dictateur Kadhafi et tutti quanti, à savoir : que l'on ne doit plus nulle part et jamais faire le lien entre « terrorisme » et « islamisme ». Ce lien, avons-nous entendu ce matin, « ce lien doit être banni (banni, c'est le mot employé) du langage des hommes politiques »

Le diktat

L'émission islam a fait sortir sa vérité recherchée, de la bouche d'un micro trottoir faisant parler un musulman, écoutons-le cet interviewé de la rue, ce « passant » : « il faut des concessions de part et d'autre ». Le vice-président du CFCM reprendra la formule, sans préciser de quelles concessions il s'agissait pour la loi de la République française et pour ses habitants non musulmans.

Je voudrai revenir sur la revendication d'auto censure du langage des hommes politique, à savoir « déconnecter islam, islamisme et terrorisme ».

Pour dire les choses en termes simples, pour le présentateur de l'émission islam -qualifiant plusieurs fois de « gangrène » l'hostilité à la « religion » venue du djihad parti de Médine- les hommes politiques et les populations doivent oublier et surtout ne pas dire :

□ Que le médecin militaire américano palestinien de Fort Hood, qui a massacré des patients, est un musulman gagné au djihad, au « petit djihad armé », par un prédicateur musulman parti se réfugier au Yémen. Interdit de le dire, sans quoi, on tiendrait un discours « islamophobe » qui pourrait inviter des gens à passer eux aussi à l'acte.

□ Que ces dernières semaines, dans le sud de la France, deux églises et leurs fidèles ont été agressés, pendant le culte, avant et après, par des jeunes musulmans « perturbés, en crise de mal-être ». On ne devrait pas dire quels discours ont tenus

ces jeunes : « on vous grillera avec votre église »... Ce serait « islamophobe », ce serait du racisme, du « racisme » d'un genre nouveau, un racisme déconnecté de la race et de la nationalité, pour dire les choses comme le stalino islamiste Aounit.

□ On ne devrait pas protester ni qualifier le totalitarisme qui condamne à mort une paysanne pakistanaise chrétienne, qui a été prise à partie et s'est vue reprocher l'impureté de l'eau qu'elle était allée chercher pour elle et ses collègues musulmanes. Sa défense verbale devant l'injure et le mépris des collègues musulmanes a été qualifiée, par les tribunaux pakistanais, de délits de blasphème et d'offense « au prophète de l'islam ». Interdit de répéter les termes de la sentence ? serait-ce de 'l'islamophobie » ? Est-il encore permis de protester contre l'ultimatum des autorités musulmanes du Pakistan, adressé à son Président, le menaçant de soulèvements et de violences populaires s'il lui venait l'idée de gracier la malheureuse ?

Est-ce cela qu'exigent pour ce pays nos juristes du CFCM, du MRAP et leurs compagnons de route ? Il semble bien que oui. Si nous leur faisons un procès d'intention, nous serions heureux d'entendre leur démenti, exprimé dans un français clair.

□ On ne devrait pas parler des inquiétudes des autochtones d'Egypte, les Coptes, qui viennent d'exprimer à nouveau leurs craintes, renforcées par la montée de l'intolérance violente des « islamistes ». Ils sont coupables « d'islamophobie », les coptes ? alors qu'il ne se passe guère de semaine sans qu'ils n'aient eu à subir d'agressions, fréquemment meurtrières.

Silence les Coptes ! Aucune solidarité avec les « coptes » ! Autrement nous ferions preuve « d'islamophobie »... Me trompé-je ? Je serai heureux que la prochaine émission « Islam » ou que le CFCM démente cette inquiétude.

□ On ne devrait plus dire ce qui se passe à Bagdad et dans d'autres parties de l'Irak ; on ne devrait pas protester contre la montée d'un islam djihadiste chassant de leur pays ou tuant les autochtones d'Irak, les Assyro-Chaldéens.

□ On ne devrait pas être solidaires de l'ouvrier Kabyle,

réprimé parce qu'il a osé, ce méchant « raciste » inconscient, manger un sandwich pendant le dernier ramadan, alors que cela est puni par les lois d'une Algérie devenue « arabo-musulmane » en 1962.

Réclamer liberté pour cet homme et pour les quatre Kabyles arrêtés pour s'être réunis dans un lieu privé pour prier avec un Pasteur, serait-ce faire preuve « d'ignorance » de l'islam religion comme les autres, ni plus ni moins ?

Serait-ce faire preuve de ce « racisme » « déconnecté de la race et de la nationalité », contre lequel Mouloud Aounit, le vice-président du CFCM, Maître Gilles Devers et quelques autres, appellent les foudres de la loi ?!

Je mets ma main en cornet autour de mon oreille et j'attends les réponses de nos pourfendeurs d'un « racisme » qui n'a rien à voir avec la « race » et la nationalité. Si vous avez entendu ou lu quelque part une réponse quelconque à mes questions, je serai heureux que vous me les fassiez connaître.

Alain Rubin